

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des services et des installations mise à disposition du public par la Société SA SOGECOR (Golf de Cornouaille).

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce règlement intérieur est l'éthique du golf: respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par le Fédération Française de Golf et le Royal et Ancient de Saint Andrews.

Le joueur se doit de respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction. Le Règlement Intérieur est applicable à toute personne se trouvant dans les limites du Golf, quelle que soit la raison de sa présence.

Le présent Règlement Intérieur est établi par le Golf de CORNOUAILLE qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment. Le règlement dûment affiché à l'accueil est réputé connu des utilisateurs et accepté par ceux-ci.

Le golf de CORNOUAILLE comprend un Club-house (accueil, vestiaires, local caddy, bar, restaurant...), un golf 18 trous, un practice, une zone d'entraînement comprenant 1 putting green / 1 bunker.

PARTIE I : Conditions d'utilisation des installations

INSTALLATIONS GOLFIQUES

1. Ouverture du Golf de CORNOUAILLE

Le Golf de CORNOUAILLE est ouvert toute l'année aux heures affichées au club-house, variables selon les saisons. Les jours de fermeture sont le 25 décembre et le 1^{er} janvier. L'accès au parcours est possible en dehors des heures d'ouverture, toutefois le golf se dégage de toute responsabilité en dehors des horaires affichés à l'accueil.

Pour des raisons diverses (intempéries, travaux, entretien, compétitions ouvertes...), la Direction du Golf se réserve la possibilité de fermer ou de moduler l'accès au parcours. Ces interruptions seront portées à la connaissance de la clientèle sur la plateforme en ligne PRIMA, le site internet et à l'accueil du golf.

2. Conditions d'accès au golf

a) Parcours

Ont accès aux installations golfiques :

- Membres à jour de leur cotisation.

- Joueurs de passage (carte verte et licence obligatoires)
- Invités ou accompagnateurs des membres et joueurs de passage, élèves prenant des cours avec le Pro du Golf

La détention de la licence FFGolf est obligatoire pour accéder au parcours 18 trous. Les non-golfeurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du parcours sauf à l'exception d'accompagner des membres ou joueurs de passage.

Les adultes sont responsables en tout temps des enfants de moins de 16 ans qui les accompagnent. Notamment avant d'accompagner une partie, les adultes doivent donner un minimum d'instructions aux enfants pour que ceux-ci ne jouent pas dans les bunkers, ne courent pas sur les fairways, greens, respectent le silence, ne s'exposent pas aux trajectoires de balles et ne ralentissent pas le cours du jeu. Les landaus et les poussettes sont interdits sur le parcours. Les NVEI (nouveaux véhicules électriques individuels) sont soumis à autorisation préalable auprès de l'accueil, pendant les périodes d'autorisation des voiturettes.

Abonnement :

L'abonnement est un droit d'accès au parcours et installations du golf de CORNOUAILLE pendant sa durée de validité et dans les conditions relatives à sa catégorie, dans la limite des disponibilités du parcours. Le coût annuel de la cotisation prend en compte les journées de fermeture (compétitions ouvertes, privées, groupes, greens d'hiver, travaux...). Il ne sera procédé à aucun remboursement pour des journées d'indisponibilités dues à des raisons indépendantes de notre volonté (consignes de sécurité, alerte météo, cas de force majeure, pandémie...). Les joueurs sont sensés se tenir au courant de ces informations qui leur sont rappelées par le club. Les abonnements doivent être réglés lors de leurs souscriptions par chèque, carte bancaire, espèces, virement bancaire ou prélèvement SEPA. Leur durée de validité correspond à l'année civile.

Droits de jeu (green fees) :

Le droit de jeu (green fee) est un droit d'utilisation nominatif du Golf de CORNOUAILLE pour y jouer 9 trous ou 18 trous à condition de respecter les temps de jeu.

Les droits de jeu doivent être réglés directement à l'accueil du golf avant l'accès au parcours.

Toute personne se trouvant sur le parcours sans s'être acquitté de son droit de jeu sera immédiatement raccompagnée à l'accueil du golf afin de régulariser la situation. Le montant à régler équivaut au montant du green fee majoré de 10 %. Dans le cas de circonstances exceptionnelles entraînant la fermeture du parcours, les joueurs ayant acquitté un droit de jeu (green fee) bénéficieront d'un avoir valable trois mois.

Réservations des départs :

Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, sur notre plateforme en ligne ou par mail ou téléphone.

Le golf se réserve le droit d'accepter toutes réservations au-delà des délais de réservations en ligne.

Une même personne ne peut réserver qu'un seul départ par journée.

Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement passer à l'accueil pour être enregistré, ou bien valider son départ à l'aide de sa carte de membre sur la borne près du totem du 1.

Toute personne ayant réservé un départ et ne pouvant jouer doit en informer l'accueil du golf au minimum 1 heure avant son départ ou bien pour les membres, annuler directement via son espace réservation par internet. En fonction de l'affluence, il pourra être demandé de bien vouloir jouer par partie de trois ou quatre joueurs. En fonction des impératifs, l'accueil pourra organiser les départs avec d'autres membres ou visiteurs. Les joueurs doivent respecter leurs horaires de départ et se présenter 10 min avant. Tout joueur se présentant en retard au départ n'a aucune priorité et doit se conformer aux instructions de l'accueil (ou starter) et pourra prendre un départ selon les disponibilités du moment.

Pour la bonne gestion des départs, le golf se réserve le droit de décaler (sans prévenir) une heure de départ de 10 minutes par rapport à l'horaire de réservation initial. Au-delà, le golf devra prévenir par voie téléphonique ou par mail. Le golf devra obligatoirement prévenir le joueur si son départ est avancé.

No shows :

Un «no show» est un départ réservé qui n'a pas été validé par l'accueil ou sur le totem. Nous vous rappelons l'importance de signaler votre présence avant d'honorer votre départ en respect de l'étiquette et du règlement intérieur du club. Au-delà de 5 no-shows par mois, votre accès en ligne vous sera bloqué le temps de vous manifester par téléphone ou à l'accueil du golf. Cette mesure permet de jouer plus facilement en augmentant le nombre de départs disponibles !

Tour conventionnel :

Le tour conventionnel consiste à jouer les trous du terrain dans leur ordre numérique exact depuis l'aire de départ approprié. Les départs se font du trou n°1. Il est interdit de partir du départ d'un autre trou sauf autorisation de l'accueil et du starter. Dans ce cas, les parties étant parties du trou n°1 seront prioritaires.

Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs avec un sac par joueur. Le personnel de golf se réserve le droit en cas d'affluence de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

Conditions d'exclusion et d'interdiction d'accès au Golf de Cornouaille

Exclusion

En cas de non-respect du Règlement Intérieur du Golf de Cornouaille, de l'étiquette ou en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif, le joueur pourra être exclu immédiatement. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement. Le joueur recevra un courrier recommandé avec accusé de réception dans les 8 jours.

Interdiction d'accès

En cas de non-respect du Règlement Intérieur du Golf de Cornouaille ou de l'étiquette ou en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif, le joueur peut se voir interdire l'accès pour une durée déterminée.

Détail des sanctions (Dans l'ordre de gravité)

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive (par lettre recommandée avec accusé de réception)

En cas d'exclusion définitive, le joueur sanctionné pourra faire appel de la sanction prise contre lui en saisissant Le Golf de Cornouaille ou dans un délai de 8 jours suivant la notification de la sanction qui lui sera faite par courrier recommandé avec accusé réception. Passé ce délai de 8 jours, la sanction sera réputée définitive.

b) Le practice

L'accès au practice est libre et gratuit, seul le prix de la consommation de balles devra être acquitté.

Les balles, les seaux, et les tapis de practice sont la propriété du Golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Tout entraînement à l'extérieur des emplacements définis (tapis) est interdit.

Les balles de practice sont interdites sur le parcours et les zones d'entraînement (putting green). Toute personne en possession de balles de practice en dehors du practice fera l'objet d'une exclusion immédiate du golf.

Il est interdit de ramasser les balles sur l'aire de practice.

Les enseignants et leurs élèves sont prioritaires sur les emplacements du practice.

Putting green

Un putting green est à votre disposition, les approches roulées sont autorisées. Accès libre et gratuit. Attention, les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagné d'un adulte.

c) Sécurité

Le Golf de Cornouaille décline toute responsabilité dans le cas où des joueurs s'aventureraient sur le parcours malgré l'orage.

Les joueurs qui sont surpris par un orage sur le parcours sont invités à cesser le jeu immédiatement et à rallier le club house.

Un panneau «parcours fermé» sera installé à l'entrée de l'accueil en cas de fermeture exceptionnelle.

Conseils en cas d'orage

A éviter :

- Les zones dégagées, les terrains en hauteur, les arbres isolés, l'eau, le parapluie, le métal, l'appareillage électrique, les fils de fer, clôture, fils aériens et lignes électriques, les dispositifs d'arrosage électrique et le matériel de maintenance

Recherchez :

- Les zones sablonneuses, y compris les bunkers les plus bas (non inondés), les bois denses, les automobiles et le club house.

INSTALLATIONS GENERALES

L'utilisation des équipements est strictement réservée à l'activité pour lesquels ils sont destinés.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du club dans son ensemble. Toute acte de vandalisme, de dégradation ou de violence sur autrui sera puni d'exclusion immédiate et sans préavis.

Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte des bâtiments.

1) Parcours

Les chaussures à clous sont interdites

2) Club-house

L'accès à l'accueil, au pro shop, aux vestiaires, au bar et au restaurant du Golf de Cornouaille est autorisé avec ses chaussures de golf à crampons spike ou picot (caoutchouc). Cependant, il est demandé aux personnes y accédant de brosser leurs chaussures par respect pour le personnel d'entretien.

Le personnel du bar / restaurant doit veiller au bon respect du Règlement Intérieur dans l'enceinte du bar et du restaurant. Il peut édicter des règles spécifiques propres à son activité.

3) Vestiaires / local chariots

Il est demandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, y compris dans les casiers.

Les casiers doivent être fermés à clefs. Il appartient à chacun de prendre ses dispositions pour que son casier soit fermé lorsqu'il quitte le vestiaire, sinon la responsabilité civile individuelle sera applicable. Le Golf n'est pas responsable des vols, disparitions ou pertes des objets et vêtements dans le vestiaire.

Les membres du club ont la possibilité de louer un emplacement vestiaire et chariot à l'année. Le golf n'est pas responsable des vols, disparitions ou pertes des objets et vêtements dans ces locaux. Ces abonnements seront inclus dans l'appel de cotisation annuelle. Tout matériel non identifié ou dont les emplacements chariots électriques ou manuels n'auraient pas été réglés avant le 28 février de l'année en cours sera évacué.

4) Parking

Le Golf de Cornouaille met à disposition un parking privé, pour ses visiteurs et membres. Cependant le parking n'est pas surveillé. Le Golf de Cornouaille décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction sur les véhicules. Il est donc recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures. Le stationnement s'effectue uniquement sur les emplacements indiqués. Deux places réservées aux

personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite sont à disposition sous réserve de présenter une carte CMI, S ou bien une carte européenne de stationnement.

PARTIE II : Etiquettes et Règles de Golf

Le golfeur s'engage à respecter l'étiquette.

RAPPEL :

1. Tenue et comportement

Pour permettre au golf d'être un lieu de détente privilégié, les joueurs ont l'obligation d'adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages (pantalons de joggings, débardeurs, tongs, maillots de bain, paréos, torsos nus et pieds nus sont interdits.)

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux sur l'ensemble du golf.

2. Sécurité

Lorsqu'ils exécutent un coup ou un mouvement d'essai, les joueurs doivent s'assurer que personne ne se tient à proximité ou ne risque d'être frappé par le club ou la balle.

Les joueurs ne doivent pas jouer tant que la partie qui les précède n'est pas hors d'atteinte.

Les joueurs doivent attendre le signe des jardiniers qui se trouvent à proximité ou devant eux lorsqu'ils vont jouer un coup qui pourrait les mettre en danger. **Les jardiniers sont prioritaires.**

Priorité pour un coup joué en direction du green : si le jardinier a commencé à tondre un green en retirant le drapeau du trou, il est prioritaire pour finir la tonte avant que le joueur n'exécute son coup.

Si un joueur joue une balle dans la direction où celle-ci risque de frapper quelqu'un, il doit immédiatement crier «balle» pour avertir du danger. Il est fortement conseillé aux joueurs qui entendent crier «balle» de se protéger en se mettant accroupi les mains sur la tête.

3. Respect des autres joueurs

Les joueurs doivent respecter les autres et notamment jouer en partie de 4 maximum, attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte et respecter la durée de temps de jeu.

Quelques conseils pour lutter contre le jeu lent

- Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède,
- Quittez immédiatement le green quand vous avez fini de jouer le trou,
- Soyez prêt à jouer quand votre tour arrive,
- Evitez les multiples coups d'essai,
- Quand vous recherchez une balle, laissez immédiatement passer la partie qui vous suit sans attendre que les 3 minutes accordées se soient écoulées.
- Positionnez votre chariot ou voiturette vers le trou suivant.

- Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" recommandé par le R&A (Royal & Ancient) revient à s'affranchir de la règle du «le joueur le plus éloigné du trou joue en premier», afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide. L'idée générale de la recommandation est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur

est prêt à jouer, alors que ce dernier joue, après avoir vérifié que la sécurité des uns et des autres n'était pas en cause, et sans oublier d'annoncer son intention et pourquoi.

- **Jouez si vous êtes prêt et ne mettez personne en danger**
Vous pouvez gagner du temps au départ, ou lors de tout autre coup où votre partenaire ayant l'honneur, devra lui attendre pour être certain de ne pas atteindre la partie de devant
- **Jouez même si vous n'avez pas l'honneur mais que vous êtes prêt et pas votre partenaire**
Soit ce dernier a un coup à jouer méritant plus de réflexion, soit il vient de sortir sa balle d'un bunker, soit il doit refaire le tour de tout le green pour aller putter...
- **Putter en continu s'il vous reste un petit putt pour finir le trou**
- **Jouez avant d'aller aider votre partenaire à chercher sa balle**
- **Si vous n'êtes pas en train de jouer, vous devez être en train de préparer votre prochain coup...**

Ordre de priorité des parties :

Les parties de plus de 4 balles ne sont pas autorisées.

Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle qui la précède, elle doit laisser passer la partie qui suit. Cette règle n'est pas une règle de courtoisie mais le respect de l'étiquette, donc un devoir.

4. *Respect du terrain*

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Replacer les divots,
- Relever les pitches sur les greens, les joueurs doivent être en possession d'un relève pitch dans leur poche et réparer les dégâts causés par les crampons des chaussures,
- Ne pas endommager le green en y déposant son sac ou en s'appuyant sur un putter,
- Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ,
- Ratisser et niveler les traces avant de quitter les bunkers,
- Respecter les contraintes de circulation des chariots et voiturettes qui ne doivent jamais circuler sur les départs, greens, avant greens et bunkers,
- Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club,
- Ne pas marquer la balle sur un green en griffant la surface du green,
- Jeter mégots et débris dans les réceptacles prévus à cet effet,
- L'entraînement (grand et petit jeu) n'est pas autorisé sur le parcours. Seul le practice et la zone d'entraînement sont utilisés pour l'entraînement.

5. Starter/Commissaire

Le starter/commissaire lorsqu'il existe, est chargé de faire appliquer les règles, l'étiquette et le règlement intérieur du Golf. Il a toute autorité pour prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour fluidifier le rythme des parties sur le parcours.

6. Incendie

En cas d'alerte incendie dans l'une ou l'autre des parties de l'installation, il est demandé à toute personne d'évacuer le bâtiment.

PARTIE III : Contrôle de l'accès aux installations

Les commissaires de parcours et tout autre préposé (accueil, jardiniers, enseignant...) sont compétents pour :

- Surveiller le respect de l'étiquette,
- Surveiller les heures de départ,
- Surveiller la cadence de jeu des joueurs,
- Surveiller l'admissibilité des joueurs sur le parcours,
- Surveiller la bonne tenue vestimentaire des joueurs.

En cas de comportement irrégulier, le commissaire de parcours doit relever le nom du joueur. Il en informera le président du golf qui jugera de la décision à prendre.

PARTIE IV : Location / Prêt / Mise à disposition du matériel

Le Golf de Cornouaille met à la disposition des joueurs du matériel de location dans la limite des disponibilités (matériel de golf, chariots, voiturettes...)

- Prêt dans le cadre de l'enseignement : dans le cadre de la durée des cours, le matériel de golf est prêté par les enseignants et restitué aux enseignants ou à l'accueil.
- En dehors du cadre de l'enseignement : le matériel de golf est loué à titre onéreux à l'accueil du golf sauf dans le cas de formules d'enseignement comprenant le prêt du matériel dans leurs conditions.

En cas de mauvaises conditions climatiques, l'utilisation des voiturettes et des chariots sur l'enceinte du golf peut ne pas être autorisée, afin de préserver la qualité du parcours.

Les chariots et voiturettes doivent, après utilisation, être retournés à l'emplacement prévu. Le «manche» du chariot manuel doit obligatoirement être rapporté après chaque partie.

Dès la remise du matériel de golf, chariots et voiturettes au titulaire de la location, celui-ci est sous sa responsabilité. Le matériel doit être restitué en bon état auprès de l'accueil. Le matériel est loué pour la durée d'un parcours 9 ou 18 trous.

En cas de dégradation, le titulaire de la location sera redevable du coût de réparation (et en cas de vol de la valeur du matériel).

Tous dégâts ou sinistres doivent être déclarés au secrétariat du golf. L'assurance de la licence FFGolf prendra en charge une partie des dégâts sous conditions. Une déclaration de sinistre devra être envoyée auprès du service assurance de la FFGolf. Nous demandons aux joueurs de se manifester.

Les utilisateurs de voiturettes et de chariots doivent respecter strictement les règles de cheminement indiquées sur le parcours et la signalisation mise en place. Il est strictement interdit de rouler sur les greens et autour des greens. Le joueur ne respectant pas cette règle sera prié de quitter le parcours et ne sera pas remboursé des règlements perçus par le Golf de Cornouaille.

Le nombre de personnes est limité à 2 par voiturette pour des raisons de sécurité. Le conducteur de la voiturette devra être âgé au minimum de 18 ans. Le personnel du golf

peut à tout moment exiger l'exclusion d'une partie ne respectant pas un bon comportement sur le parcours (vitesse excessive, voiture surchargée et/ou malmenée, etc..)

PARTIE V : Compétitions

Les compétitions sont organisées par l'association sportive.

Les inscriptions aux compétitions se font sur ISP (lien du site sur la 1^{ère} page de www.golfdecornouaille.com) et sont clôturées l'avant-veille à 16h.

Ces compétitions régulièrement annoncées au moins 15 jours à l'avance, sont ouvertes à tous les licenciés FFGolf à jour de leur certificat médical.

Tout joueur n'ayant pas fourni de certificat médical avant de prendre le départ de la compétition pourra y participer mais ne pourra en aucun cas faire partie des résultats.

Pour prendre part à une compétition, les joueurs licenciés FFGolf, non abonnés au Golf de Cornouaille, devront s'acquitter d'un droit de compétition et d'un green fee auprès de l'accueil.

Il relève de la responsabilité des participants de se tenir au courant de leurs heures de départs, soit sur le site internet de la FFGolf, soit sur le site du golf.

L'annulation d'un joueur doit être signalée au moins la veille de la compétition, en cas d'absence non prévue ou sans motif valable, le joueur sera déclaré disqualifié et sera redevable du droit de compétition.

Les joueurs qui se présentent en retard, au maximum 5 minutes après leur heure de départ et sans motif valable, seront pénalisés de 2 coups sur le premier trou en application de la note de la règle du golf n°6-3a.

A la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée, signée par le joueur et cosignée par le marqueur, doit être remise à l'accueil. Les cartes de score incomplètes ne pourront être prises en considération.

Les participants à une compétition doivent toujours remettre leur carte de score quel que soit le résultat.

En cas d'égalité des scores, le départage s'effectue généralement sur le 9-6-3 et dernier trou.

La remise des prix a lieu sauf exception à la fin de la compétition.

Si l'un des gagnants est absent lors de la remise des prix, son prix sera attribué au tirage au sort, sauf avis contraire de l'organisateur de l'épreuve.

Seules les compétitions individuelles homologuées par la Fédération Française de Golf peuvent entraîner une modification des index.

Le comité de l'épreuve se réserve la possibilité de modifier à tout moment le règlement de la compétition.

Si le comité ne parvient pas à prendre une décision, il peut soumettre la question en première instance au comité des règles de la Fédération Française de Golf.

PARTIE VI : Assurance dommage corporel

- Seuls les joueurs licenciés d'une fédération de golf qui est attaché à un contrat collectif d'assurance Responsabilité Civile peuvent utiliser les installations sportives. Cette licence doit être présentée à l'Accueil.
- Les accompagnateurs présents sur le parcours assument les risques encourus pour ce sport.
- Tous les sinistres causés par des balles de golf aux installations du golf ou aux propriétés riveraines ou aux personnes ou véhicules sur les voies publiques doivent être déclarés à l'Accueil. Ces sinistres sont couverts par l'assurance intégrée à la licence FFG.

PARTIE VII : Association Sportive du Golf de Cornouaille

Les joueurs sont informés de l'existence de l'Association Sportive du Golf de Cornouaille. Son but est de promouvoir le golf en tant que sport de compétition et de loisir et de gérer les activités sportives du golf de Cornouaille.

Formation des jeunes

- Permettre de s'initier au golf, de se former et de participer aux compétitions qui leur sont réservées à l'échelon départemental, régional ou national.
- Leur formation est une priorité, ce sont les résultats des jeunes qui témoignent de la dynamique du club.

Mise en place du calendrier et gestion des compétitions en partenariat avec le gestionnaire du golf.

- Recherche de sponsors pour vous permettre de participer à des compétitions dominicales et à assister à des remises de prix conviviales.
- Définir les formules de jeu de chaque compétition en tenant compte des souhaits éventuels des sponsors.
- Contribuer financièrement à la dotation des compétitions sans sponsor et au pot de remise des prix.

Gestion des licences

- Assurer la gestion financière des licences

Gestion des équipes

- Il est important que le club soit représenté dans les différentes compétitions par équipes ou individuelles qui sont organisées au niveau de la Ligue de Bretagne ou au niveau fédéral.
- Avec la commission sportive, ils veillent à ce que le golf présente des équipes compétitives.
- Proposer des entraînements aux membres de ces équipes.
- Participer également aux coûts des déplacements de ces équipes qui défendent les couleurs de notre club.

Organisation de manifestations et d'animations

- En dehors de la vocation sportive de l'association, elle organise en cours d'année des animations plus ludiques pour développer l'esprit de club.
- Assurer le relais des opérations organisées par la FFgolf
- Participer aux forums pour promouvoir le golf.

Le siège de l'association Sportive est situé au 13 allée du Mesmeur 29940 LA FORET FOUESNANT.

PARTIE VIII : Animaux Domestiques

Les chiens sont tolérés dans l'enceinte du golf de Cornouaille sauf à l'intérieur du restaurant, à la stricte condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils n'occasionnent aucune dégradation et aucune gêne pour les personnes.

À défaut, le propriétaire assumera en toutes circonstances les dégâts occasionnés, les désagréments ou les accidents que son animal pourrait provoquer. Tous déchets / crottes doivent être immédiatement enlevés par le propriétaire. L'animal doit rester silencieux et tranquille.